

LE CNDH DANS LA PRESSE NATIONALE

المجلس الوطني لحقوق الإنسان في
الصحافة الوطنية

19 et 20/05/2012

Benkirane est passé par là : La désillusion des diplômés chômeurs

C'est désormais une certitude. L'emploi des diplômés ne passera pas -sauf coup de théâtre- par une intégration directe dans la Fonction publique comme il a été convenu entre les parties signataires du Procès-verbal du 20 juillet 2011. Et pour cause, les nouvelles dispositions de la Constitution ne permettent pas de faire la moindre dérogation, ne serait-ce qu'à titre exceptionnel, pour satisfaire cette revendication. Cette position catégorique a été solennellement réitérée lundi dernier par le chef du gouvernement, Abdelillah Benkirane devant les représentants de la Nation lors de son premier grand oral dans le cadre de la séance mensuelle consacrée à la politique générale, largement dominée par la question lancinante de l'emploi.

"Il est impossible de mettre en œuvre le procès-verbal du 20 juillet signé avec les coordinations des diplômés au chômage en raison du fait que ses dispositions sont anticonstitutionnelles et non conformes au statut de la Fonction publique", a martelé le chef du gouvernement, assurant que le recrutement dans la fonction publique ne peut être effectué que sur la base du mérite.

Une position qui a provoqué l'ire des quatre coordinations des diplômés chômeurs, en l'occurrence la première coordination, la coordination nationale des cadres supérieurs au chômage, la coordination unifiée des cadres supérieurs et la coordination Al Mourabita, lesquelles ont signé le procès-verbal en présence des représentants de la Primature, du ministère de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration et la wilaya de Rabat, **ainsi que du représentant du Conseil national des droits de l'Homme qui a joué le rôle de médiateur dans cette affaire.**

Décus, ils ne comprennent pas pourquoi le gouvernement revient sur un engagement dûment signé et régi par le décret ministériel 2-11-100 du 8 avril définissant, à titre exceptionnel et transitoire, les modalités de recrutement dans la Fonction publique.

Assommés par cette décision irréversible mais nullement désespérés, les représentants des coordinations espèrent que le gouvernement trouvera une issue ou tout le moins une solution de compromis à cette problématique comme l'exprime dans une déclaration à la MAP, Yassine Nassib qui pense que l'application de ce procès-verbal n'a rien d'anticonstitutionnel, citant à l'appui le principe sacro-saint de la non-rétroactivité et le fait que le décret ministériel était en vigueur jusqu'au 31 décembre 2011.

Fort de cet argumentaire, ce titulaire d'un master en sciences politiques à l'université Hassan II à Casablanca (promotion 2009) affirme au nom des siens que l'application stricto sensu de ce procès-verbal n'est point contraire à la Loi fondamentale, posant cette interrogation : pourquoi le précédent gouvernement a-t-il donc signé cet accord s'il est contraire aux dispositions de la Constitution ?

"Nous ne cherchons pas la confrontation, ni le pourrissement de la situation pour décrédibiliser le gouvernement et le gêner dans son travail qui commence à peine, mais tout simplement l'application d'un acquis arraché à force de lutte et de longs mois de privations", lance-t-il, ne cachant pas l'embarras qu'il partage avec ses compagnons à chaque fois que sa famille lui demande à quand le poste promis et surtout à quand l'issue de ce bras de fer avec le gouvernement.

Et pour cause, ils sont là, dans la rue, depuis plus de 13 mois à attendre que le gouvernement daigne enfin prendre à bras le corps leur problème pour un emploi direct dans la Fonction publique et applique l'énoncé de l'accord du 20 juillet. Des jeunes, hommes et filles et même des femmes enceintes, venus de toutes les régions du Royaume.

Débrouillardise et discipline

Démunis et n'ayant aucun moyen de soutien hormis les aides modestes de leurs familles, ils se débrouillent comme ils peuvent pour faire face aux besoins quotidiens en nourriture, en transport et surtout en hébergement au vu du coût du loyer et même des nuitées dans des hôtels pouilleux. Pour ce faire, les diplômés qui résident dans les villes proches de Rabat ont le choix de faire régulièrement la navette alors que ceux qui viennent des régions éloignées comme Zagora, Errachidia ou encore Al Hoceima et Tétouan ont plus d'embarras que de choix. Et du coup, ils sont obligés de faire de la colocation jusqu'à parfois 5 ou 6 personnes par chambre, selon notre interlocuteur.

Des sacrifices et des souffrances consentis par les uns et les autres pour pouvoir assurer une présence quotidienne dans les manifestations et aussi parce que l'absence est punie d'une amende de 30 dirhams et même de l'exclusion du groupe si elle dépasse les 7 fois. A moins de réunir trois quarts des signatures du groupe en une semaine pour les soumettre à un comité qui tranche sur la réintégration de l'absent par la voie d'un vote à bulletin secret.

Et pour pouvoir intégrer pour la première fois un groupe dans une des quatre coordinations, il faut fournir des copies de diplôme, C.I.N et CV ainsi que 100 Dirhams en plus d'une contribution mensuelle de 10 dirhams pour participer aux frais courants, notamment l'achat des gilets. Et pour garantir un bon fonctionnement du groupe selon les fondamentaux de la démocratie, l'alternance est la règle avec au programme une élection tous les deux mois pour siéger dans un bureau, et ce, pour deux mandats au maximum.

Les coordinations qui rassemblent environ 2.500 adhérents disposent également de plusieurs commissions chargées notamment de la logistique, l'assistance médicale, l'écriture des slogans ou encore le dialogue. Et à propos de dialogue, il semble comme le confirme Yassine Nassib, qu'il n'existe actuellement aucun interlocuteur officiel qui discute avec les représentants des coordinations qui ont été toutes formées à quelques jours d'intervalle en février 2011. Un dialogue qui n'est pas néanmoins totalement rompu puisque les représentants entretiennent toujours des contacts officieux avec des responsables proches du dossier.

Samedi 19 Mai 2012